

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2014

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 15 décembre 2014 à dix-huit heures cinquante-six, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Maud GALLICE,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Maxime SIEYES,
Madame Christelle CHALENDARD,
Monsieur Denis JACQUELIN,

Madame Claire YAKOUB,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Isabelle CHABERT,
Madame Stéphanie ORR,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Aya N'GUESSAN,
Monsieur Julien MONNET,
Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Robert GARDETTE,
Madame Lise ALLEYRON-BIRON,
Monsieur Gérard BLANC.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Madame Françoise VAN WETTER à Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Patrick MIGNOLA.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 9 décembre 2014.
Affichage de la convocation le mardi 9 décembre 2014.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com



La Ravoire

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Julien MONNET comme secrétaire de séance :

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une aide exceptionnelle de 180 € au collège Edmond Rostand à La Ravoire pour contribuer à l'acquisition d'un audiomètre.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les Lutins ».
- **PROCEDE**, à l'unanimité, à la désignation des délégués auprès de deux établissements scolaires faisant appel à la représentativité de la Commune au sein de leur organisation administrative, ainsi qu'il suit :

Lycée du GRANIER

Titulaire :
Frédéric BRET

Suppléant :
Julien MONNET

Collège Edmond ROSTAND

Titulaires :
Angélique GUILLAND
Joséphine KUDIN

Suppléants :
Thierry GERARD
Gérard BLANC

- **SOLLICITE**, à l'unanimité, Monsieur le Préfet de la Savoie afin de classer le quartier du Val Fleuri en « veille active » dans le cadre de la nouvelle politique de la ville et son inscription dans le futur contrat de ville de l'agglomération.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de fonctionnement d'un service commun d'application du droit des sols pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à intervenir avec CHAMBERY METROPOLE.
- **APPROUVE**, avec 25 voix pour et 4 abstentions, le projet de compromis de vente à intervenir entre la commune et la SCCV RAVOIRE ORDET relatif à la cession des parcelles, situées lieudit La Plantaz, cadastrées section D n° 291, 369 et 371 (pour partie) d'une surface d'environ 8 011 m² à délimiter, au prix de 100 € le m², dans le cadre de l'aménagement du secteur de La Plantaz.
- **DESIGNE**, avec 25 voix pour et 4 abstentions, la SCCV RAVOIRE ORDET comme tiers attributaire dans le cadre de la convention d'intervention et de portage foncier en date du 07 novembre 2013 unissant la commune et l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL), dans le cadre de l'aménagement du secteur de La Plantaz.

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com